

## SANTÉ

### PROFESSIONS DE SANTÉ

MINISTÈRE DU TRAVAIL,  
DE L'EMPLOI ET DE LA SANTÉ

**Arrêté du 14 octobre 2011 modifiant l'arrêté du 7 juillet 2008  
portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales**

NOR : ETSH1130780A

Le ministre du travail, de l'emploi et de la santé,  
Vu le code de la santé publique, notamment l'article D. 4381-3 ;  
Vu le décret n° 2007-974 du 15 mai 2007 relatif au Haut Conseil des professions paramédicales ;  
Vu l'arrêté du 7 juillet 2008 modifié portant nomination des membres du Haut Conseil des professions paramédicales,

Arrête :

#### Article 1<sup>er</sup>

L'arrêté du 7 juillet 2008 est modifié comme suit :

*Au titre des représentants des professions ou groupes de professions*

Supprimer :

Dominique ANGER, Syndicat national des infirmiers anesthésistes (titulaire).

Ajouter :

Brunot HUET, Syndicat national des infirmiers anesthésistes (titulaire).

#### Article 2

La directrice générale de l'offre de soins est chargée de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel santé, protection sociale, solidarité*.

Fait le 14 octobre 2011.

Pour le ministre et par délégation :  
*Le chef du bureau RH2  
de l'exercice, de la déontologie  
et du développement professionnel continu,*  
G. BOUDET